



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – janvier 2019



Parmi tous les vœux adressés à la SEPANSO, nous avons sélectionné la carte adressée par nos amis de l'étang d'Yrieu (que nous remercions pour l'autorisation de publier cette belle photo).

01 01 : Combat contre l'Etat pour inaction climatique - L'année commence bien : la pétition lancée le 18 décembre par quatre ONG (Greenpeace France, Oxfam France, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Notre Affaire à Tous) a presque recueilli 2 millions de signatures de citoyens qui soutiennent « L'affaire du siècle ». Si ce n'est déjà fait, voyez si vous voulez signer la pétition sur <https://laffairedu siecle.net/>

01 01 : Rion des Landes – Courrier (2 pages) au Ministre de la transition écologique et solidaire à propos de la demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées

02 01 : Garein - Enquête préalable à deux permis de construire pour la construction de deux centrales solaires au sol « Sablirot Nord et Sablirot Sud » - Observations SEPANSO : 11 pages + 12 pages de photos.

03 01 : Arjuzanx – Dossier 1800858 – Le tribunal transmet à la SEPANSO copie des pièces 6 et 7 qui étaient annexées au mémoire en réponse adressé au mois de novembre par le porteur du projet photovoltaïque.

03 01 : Consultation publique projet d'arrêté relatif aux prélèvements d'oies en février 2019. L'arrêté proposé présente une contradiction évidente ! Selon l'article 1, "...le prélèvement par tir de l'oie cendrée est autorisé, à des fins non récréationnelles en application de l'article L. 424-2 du code de l'environnement. Ce prélèvement est autorisé jusqu'au 28 février 2019". Mais selon l'article 2 on voit immédiatement que ce seront les fédérations de chasse qui bénéficieront des autorisations de prélèvements (soit 5000 oies cendrées. Ce projet confirme que Nicolas Hulot avait bien raison : ce gouvernement souhaite satisfaire une revendication ancienne des chasseurs français. La France est dans les griffes des lobbies. Ceci semble évident dans la mesure où l'argument présenté sur les problèmes n'est pas assorti de données ornithologiques objectives. Avis défavorable de la SEPANSO.

04 01 : Hossegor et Capbreton – Suite à la décision du juge des référés du tribunal administratif de Pau en date du 21 décembre ordonnant la suspension des travaux de dragage du lac marin d'Hossegor et des rejets de sédiments sur la plage de Santocha à Capbreton, le président de la C.C. de Marenne Adour Côte Sud adresse un nouveau courrier (2 pages) à la SEPANSO pour proposer une rencontre afin de réexaminer le dossier qui a capoté.

06 01 : Bretagne de Marsan – Une habitante de la commune sollicite la SEPANSO pour protéger un chêne qui incommoder ses voisins. La SEPANSO apporte son soutien : courrier argumenté : 2 pages

Hossegor :



06 01 : Hossegor et Capbreton – La SEPANSO répond au courrier de P. Froustey. En préambule la SEPANSO observe que P. Froustey a rejeté tous les préalables à une rencontre que nous vous avons soumis par mail du 28 décembre 2018 : 1) désolidarisation officielle du maître d'ouvrage des propos haineux tenus contre nos militants et leurs biens par M. Gaudio sur sa page Facebook en tant que maire ;

2) refus de nos membres de s'asseoir à une table de négociation avec lui ;

3) participation des associations *NouTous* et *Les Amis du lac*.

Ensuite nous rappelons la situation inquiétante de nos militants et exposons la manipulation de X. Gaudio qui ne pouvait ignorer qu'il n'y avait plus de différend puisque les travaux de restauration de la maison de nos adhérents avaient commencé (permis délivré le 21 juin déclaration de travaux faite le 5 décembre)

Enfin nous rappelons à P. Froustey qu'il est l'auteur de propos inacceptables sur Facebook : « *Il faudrait aussi que les donneurs de leçons, **ayatollahs** de la **radicalité** écologique, soient eux-mêmes exemplaires sur leurs **modes de vie**, leurs **déplacements** ... leur implication au **service des autres**, leur **respect des différences**, et une certaine **humilité** dans la relation humaine.* »

Ce qui nous amène après commentaires de ses propos à la conclusion : « *Dans ces conditions, vous comprendrez que nul parmi nous ne souhaite désormais siéger à votre table de discussion pour évoquer le dragage du lac d'Hossegor et celui du port de Capbreton. Seule la nomination d'un médiateur est donc susceptible de renouer les liens du dialogue. A défaut, nous attendrons les résultats des élections municipales de mars 2020.* »

07 01 : Mont de Marsan – installation du nouveau préfet – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

07 01 : Hossegor – Rencontre SPSH / SEPANSO / Amis de la Terre – José Manarillo et Annie Mogan ont représenté la SEPANSO – Compte rendu : 3 pages.

07 01 : Ygos Saint-Saturnin – Suit à des plaintes d'habitants (eau marron), la SEPANSO interroge le préfet au sujet de l'alimentation en eau potable dans cette commune et en profite pour l'interroger aussi à propos de l'assainissement.

08 01 : Adour Amont – Dossier 16BX03199 – Audience au cours de laquelle le rapporteur public prend pour argent comptant le rapport IRSTEA et donc le PGE.

08 01 : Hossegor – Me Ruffié, défendant les intérêts de la SEPANSO, interroge le Procureur de la République de Dax pour avoir accès au dossier de l'adhérente qui a fait l'objet de menaces...

08 01 : Mimizan – Dossier 1800683 - Me Ruffié adresse au Tribunal administratif un mémoire en réplique (13 pages + 7 nouvelles pièces jointes) – Nous demandons

- l'annulation de la délibération du Conseil municipal portant sur la désaffectation et le déclassement des parcelles litigieuses (T 11 et T 002)
- l'annulation de la délibération du conseil municipal cédant la ou les parcelles.
- L'annulation à défaut par voie de conséquence les délibérations du conseil municipal cédant la ou les parcelles

08 01 : Dax - Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et pour la définition des périmètres de protection concernant les captages dits P38 et F6S, et à l'autorisation pour la commune de Dax de dériver les eaux des captages P38 et F6S destinées à la consommation humaine – Observations SEPANSO : 3 pages + une pièce jointe.

09 01 : Capbreton – Pollution du port – Dossier n° Parquet : 17261000059, identifiant justice : 1702733052W – Le procureur décide d'un classement sans suite.

09 01 : Haut-Mauco – Le président Communauté de commune Chalosse Tursan notifie le projet de révision du PLU arrêté de cette commune et invite la SEPANSO à faire part de ses observations.

09 01 : Mimizan – Dossier 1800683-1 – Mémoire en réplique présenté par Me Ruffié agissant pour défendre les intérêts de la SEPANSO : 14 pages + 7 nouvelles pièces jointes.

09 01 : Ygos Saint-Saturnin – La SEPANSO demande confirmation ordonnances cession de biens des sociétés Solarezo et Sylvador

10 01 : Bordères & Lamensan – Dossier 1802716 – Ordonnance du Tribunal administratif : la requête des riverains et de la SEPANSO qui demandaient l'annulation du permis de construire d'un élevage est rejeté. Logique puisque le maire avait retiré ce permis pour en délivrer un nouveau. Le nouveau permis a été également attaqué. A suivre ...

10 02 : Tarnos & Bayonne – Dossier 1800486 (pêche dans le port) – Le préfet des Pyrénées Atlantiques produit un mémoire (9 pages) en réponse au recours présenté le 9 mars 2018 par Me Ruffié dans l'intérêt de la SEPANSO 40, de la SEPANSO 64 et de Salmo Tierra – Salva Tierra

10 01 : Arjuzanx - Dossiers 1800860 et 4800861 (permis de construire) – Le Tribunal administratif prend acte du désistement de la requête de la SEPANSO

10 01 : Mézos – Dossiers 1800802 et 1800803 (permis de construire) – Le Tribunal administratif prend acte du désistement de la requête de la SEPANSO.

10 01 : Mimizan – Dossier 1802593 (déclassement des parcelles T111 et T002) – Mémoire en réponse de l'avocat de la commune : 16 pages + 1 pièce jointe

10 01 : Pouillon – Le maire de la commune demande à la Communauté de Communes « *de bien vouloir faire réaliser une étude daune-flore du bassin hydrographique des étangs de Garanx pour placer l'intégralité de celle-ci en tramer verte et éventuellement zone naturelle sensible dans le prochain PLUI* ».

10 01 : Pouillon – La SEPANSO et les riverains qui s'opposaient au projet de zone artisanale à proximité des étangs de Garanx apprennent que celui-ci est abandonné. Ouf !

10 01 : Peyrehorade – La SEPANSO dépose plainte contre X : on a volé sa barque qui était sur le lac de l'ancienne gravière CEMEX à Labatut.

10 01 : Garein - Enquête préalable à deux permis de construire pour la construction de deux centrales solaires au sol « Sablirot Nord et Sablirot Sud » - Observations SEPANSO : 11 pages + photos

10 01 : Magescq – Enquêtes publiques relative aux projets de Plan local d'urbanisme et de Schéma d'assainissement – Observations SEPANSO : 1 page complétée par 4 courriers anciens.

10 01 : Biscarrosse – La Société des Amis de Navarrosse confirme à un habitant de la commune que le recours formé pour faire annuler le PLU (Dossier T.A. 1701538) vise entre autres la ZAC de Lapuyade.

11 01 : Hossegor et Capbreton – Communiqué : «L'un des vœux de la SEPANSO Landes pour la nouvelle année : un plan B pour respecter le lac d'Hossegor » (2 pages)

12 01 : Publicité – Lettre ouverte adressée à M. Xavier Fortinon, président du Conseil Départemental des Landes – Copie au Préfet et aux élus puisque le lobby des restaurateurs veut pouvoir mettre des panneaux publicitaires n'importe où !

13 01 : Consultation publique – Projet d'arrêté Chasse à courre – Observations SEPANSO : « *Si le projet d'arrêté répond clairement aux réactions scandalisées des personnes, parmi lesquelles des enfants, qui ont assisté à la mise à mort d'animaux devant chez eux, il semble étonnant que le législateur ne rappelle pas aux conducteurs de meutes que la chasse doit s'interrompre dès lors qu'ils se trouvent à proximité d'habitations. N'est-il pas interdit de chasser à moins de 150 mètres d'une maison ? La Fédération SEPANSO Landes profite de cette consultation pour rappeler pour la Nième fois qu'il est intolérable de voir une meute traverser l'airial, voire le jardin d'une propriété, en haute lande.* »

14 01 : Arengosse – Dossier 1800855 (défrichement) – Le Tribunal administratif communique l'ouverture de réouverture d'instruction et transmet cun mémoire présenté par SAS Valorem (9 pages)

14 01 : Mézos – Dossier 1800801 (défrichement) - Le Tribunal administratif communique l'ouverture de réouverture d'instruction et transmet un mémoire présenté par SARL Mézos Energies (8 pages)

14 01 : Lesperon – Courrier au préfet au sujet du déplacement/investissement de Scieries des Landes de Gascogne (2 pages) – Mme Le Maire qui était logiquement en copie et qui n'a pas apprécié le contenu a adressé ses observations au préfet (3 pages) – La SEPANSO s'abstient de tout commentaire !

15 01 : Biscarrosse – L'avocat de la commune adresse à l'association Société des Amis de Navarrosse » le pourvoi déposé devant le Conseil d'Etat contre l'Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 15 novembre 201 (N° d'enregistrement : 427 088) : 2 pages

15 01 : Adour Amont – Dossier 16BX03199 – Note en délibéré produite par Me Busson pour FNE MP, FNE 65, SEPANSO 40 et SEPANSO 64 (7 pages)

15 01 : Mont de Marsan - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – André Rossard a représenté la SEPANSO – PV officiel : 5 pages (+ Modifications issues de la loi ELAN : élargissement des compétences de la CDPENAF)

15 01 : Mont de Marsan Agglo – Cérémonie des vœux au Pôle culturel de Saint Pierre du Mont – Patrick Ponge a représenté la SEPANSO

15 01 : Grand Dax – Cérémonie des vœux à la salle des fêtes de Seyresse – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

16 01 : Biscarrosse (salle Latécoère) – Comité de Pilotage des sites Natura 2000 FR7200710, 711, 712, 713 "Dunes modernes du littoral landais, d'Arcachon à Mimizan-Plage, de Mimizan-Plage à Vieux-Boucau, de Vieux-Boucau à Hossegor, de Capbreton à Tarnos » - Après-midi : sortie terrain sur la plage du Vivier (Biscarrosse nord) - PV officiel : 3 pages

16 01 : Tarnos – Comité de pilotage Natura 2000 des sites Natura 2000 FR7200710, 711, 712, 713 "Dunes modernes du littoral landais, d'Arcachon à Tarnos » - PV officiel : 3 pages

16 01 : Glyphosate – Communiqué SEPANSO : «Le jugement interdisant la commercialisation du Roundup Pro 360 est-il le prélude à une série d'interdictions de cocktails toxiques ? »

17 01 : Parentis en Born – CECA – Alain Caullet répond aux questions d'une journaliste de France info à propos des retombées de particules dans le voisinage de l'usine.

17 01 : Hossegor – Communiqué « Refuser de voir les choses en face ??? »

18 01 : Ygos Saint-Saturnin – La DDTM répond à notre courrier du 7 janvier. S'agissant de la qualité de l'eau l'ARS fournira les éléments de réponse sur cette problématique. « ... En ce qui concerne la problématique de la station de traitement des eaux usées, cette station d'épuration d'Ygos est en effet non conforme depuis 2015, mais la construction d'une nouvelle station est prévue pour 2019/2020. Un dossier de déclaration loi sur l'eau vient d'être validé par le service police de l'eau et un arrêté de prescription spécifiques va prochainement être mis à la signature du préfet... »

18 01 : Capbreton – Pollution du port – Dossier n° Parquet : 17261000059, identifiant justice : 1702733052W – Le procureur ayant décidé d'un classement sans suite faute d'avoir identifié l'auteur de la pollution, la SEPANSO adresse un courrier en rappelant que l'information fournie à la gendarmerie, et en citant le préfet : " Enfin, la pollution mineure constatée les 20 et 21 mars 2017 dans le port de Capbreton émanait de la fuite d'un flexible hydraulique d'un bateau. Le SIVOM avait alors pris l'attache du propriétaire pour qu'il réalise les réparations nécessaires."

18 01 : Tarnos – Eva Belin et Jean-Marc Lespade, conseillers départementaux, présentent leurs vœux ... Dominique Lapiere a représenté la SEPANSO.

18 01 : Port de Lanne – réunion d'information organisée par l'association Pays d'Orthe Environnement sur le projet d'installation d'une antenne-relais de télécommunications.

18 01 : Saint-Gein – Enquête publique relative au projet de carte communale - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (75 pages) : avis favorable assorti de trois réserves

Dépôt et obtention d'une demande de dérogation pour la destruction de spécimens d'espèces animales et végétales protégées.

Maintien et renforcement du boisement d'une bande de 75 mètres de large le long de la RD 934 et recul d'au moins 50 mètres de la clôture du parc par rapport aux limites des 2 propriétés riveraines proches situées en surplomb avec vue directe sur l'installation (parcelles 159/160/162 et 392/205), avec création d'un boisement écran composé d'arbres de haut jet et d'un couvert arbustif dont les propriétaires riverains pourraient se porter acquéreur s'ils le souhaitent.

Mise en place d'une protection efficace des habitations voisines du parc situées en contre bas contre le ruissellement des eaux pluviales.

18 01 : Hossegor & Capbreton – Point presse de MACS : « *DÉSENSABLEMENT DU LAC Reprise des travaux lundi 21 janvier* » (Dossier de presse : 2 pages)

Lorsque la SEPANSO a appris cette nouvelle scandaleuse, nous avons analysé la situation et produit un communiqué pour expliquer aux journalistes que le préfet n'a pas le droit de prendre un arrêté complémentaire. Sur le plan légal, l'arrêté préfectoral du 14 mai 2018 est toujours suspendu jusqu'à ce qu'il soit statué sur sa légalité par le juge du principal ... Les craintes de la SEPANSO se sont révélées justifiées : MACS et la Préfecture ont entrepris un bricolage juridique qu'aucun spécialiste du droit ni aucune règle légale ne pourrait défendre. Par cet arrêté-sparadrap, MACS poursuit son unique objectif de contournement de la loi, en passant outre les graves problèmes sanitaires et environnementaux. Cette démarche est passible des sanctions administratives prévues par les articles L 171-8 et L 171-10 du code de l'environnement et des sanctions pénales prévues par les articles L 171-7 et L 171-8 du même code. La SEPANSO se mobilise et va étudier toutes les voies de recours.

19 01 : Sabres – Colloque après Klaus – Georges Cingal excusé (il faut d'abord traiter les urgences !) – [Plusieurs adhérents ont assisté à ce colloque.](#)

19 01 : Audon – nouveau courrier au préfet à propos de l'impossibilité pour un adhérent de l'ACCA d'avoir accès à tous les dossiers.

19 01 : Tosse – La SEPANSO réagit à la déclaration de Xavier Fortinon, président du Conseil départemental, "«*Comme on fait croire que nous avons dit que la Ryder Cup se ferait à Tosse. Ce que nous n'avons jamais dit. ...*»". La SEPANSO a de la mémoire : En page 166 du rapport de présentation du SCoT de MACS on peut lire : "*En termes d'équipements sportifs, le SCoT recommande l'amélioration de la qualité de l'offre en équipements sportifs et culturels et vise à développer les sports de pleine nature. Le Document d'Orientations recommande ainsi d'anticiper et de permettre la réalisation de grands équipements sportifs porteurs pour le territoire comme par exemple un golf, qui permettrait d'accueillir la plus grande compétition sportive en la matière, la Ryder Cup.*"

20 01 : Hossegor et Capbreton – La SEPANSO adresse au Tribunal administratif deux référés tendant respectivement à : 1) la suspension de l'exécution d'un arrêté complémentaire à l'arrêté n° 40/2016/00509 du 14 mai 2018 par lequel le préfet des Landes a complété l'autorisation unique IOTA délivrée à la CCMACS au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement et déclaré d'intérêt général la restauration du trait de côte et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor au titre de l'article L.211-7 du même code ; 2) assortir l'ordonnance de référé suspension du 21 décembre 2018 d'une injonction d'exécution sous astreinte (dossier n° 1802599). Un communiqué de presse a été diffusé. La requête a été enregistrée le 22 janvier.

21 01 : Consultation publique sur le projet du gouvernement de «nouvelle stratégie sur les perturbateurs endocriniens» (= substances chimiques susceptibles de modifier le système hormonal et d'être à l'origine de diverses maladies) – Observations SEPANSO : 3 pages

22 01 : Publicité – Atteintes aux paysages – Le président du Conseil département répond à notre lettre ouverte (voir 12/01/2019) en rappelant que la département n'a jamais la compétence, laquelle dépend selon le cas au maire ou au préfet. Il souligne que les panneaux ne sont pas sur la voirie départementale, mais sur les propriétés de particuliers.

Nota Bene : le 31 janvier aucun maire n'avait répondu à la SEPANSO.

22 01 : Biscarrosse - SAGE Born & Buch - Commission Locale de L'eau – Jacques Lafargue a représenté la SEPANSO

22 01 : Abeilles – La SEPANSO, comme beaucoup d'autres organisations, apporte son soutien au courrier adressé par Greenpeace à Jean-Claude Juncker, président de la Commission de l'Union européenne : « *Les abeilles sont encore exposées à des pesticides dangereux en dépit de l'interdiction de trois néonicotinoïdes...* » (2 pages). Nous soutenons la Commission qui doit répondre à la procédure d'appel engagée par Bayer.

22 01 : Castets – surprise d'un adhérent : « *Il y avait un moment que je n'avais pas contourné le péage de Magescq. Qu'elle ne fut pas ma surprise de voir des algéco Mobil home en pleine forêt juste derrière la zone de repos de Magescq dans le sens Bordeaux-Bayonne - Bud Racing Training Camp - Magescq ... lieu dit "Broc", Route de Castets 40140 Magescq (43°48'27.0"N 1°12'11.0"W).*

<https://www.bud-racing.com/fr/training-camp-reglement>

Bud Racing – Z.A. Pédebert – 40150 Hossegor »

En zone N du PLU !?!

22 01 : Grand Dax – réunion PLUi-H – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – Annie Mogan assistait également à cette réunion - Notes de séance : 4 pages.

22 01 : Tosse - Xavier Fortinon, président du Conseil départemental, maintient sa déclaration : « *...Je réitère donc que les porteurs du projet n'ont jamais prétendu accueillir à Tosse la Ryder Cup...* »

23 01 : Mont de Marsan – la SEPANSO renonce à rencontrer le préfet : « *...la rencontre prévue le jeudi 24 janvier 2019 n'est pas souhaitable dans la mesure où celle-ci ne peut pas se dérouler dans le climat de confiance indispensable.* »

23 01 : Remarques et observations de la SEPANSO (6 pages) sur le Projet de Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transport terrestres relevant de la compétence de l'Etat.

23 01 : Mimizan – Me Ruffié adresse un recours gracieux pour que la SEPANSO obtienne le retrait du permis de construire n° 04018418M0098

23 01 : Le Collectif Alerte Compteurs Communicants adresse au préfet et au président du Conseil départemental un courrier (2 pages) ayant pour objet « *Mise en œuvre des normes NF C 14-100 et 15-100 lors de l'installation des compteurs de type Linky au titre du Règlement Sanitaire Départemental* ».

24 01 : SEPANSO Landes – Appel à cotisation 2019 et Convocation pour l'Assemblée générale à Orx le samedi 30 mars.

25 01 : Dossier 2018/00355 - La Cour d'Appel de Pau notifie à la SEPANSO l'arrêt n° 27/2019. Les personnes poursuivies pour diverses infractions (trafic de pibales...) avaient soulevé la nullité de certains actes de mis en œuvre par le service des douanes ; les demandes de nullité ont été rejetées et il est fait retour de la procédure au juge d'instruction saisi.

25 01 : Saint-Martin de Seignanx – gestion d'eaux pluviales – Une famille ne réussissant à avoir accès à un dossier sollicite la SEPANSO. En rappelant au maire que les citoyens ont le droit d'accéder à des informations sur l'environnement et les organismes publics qui détiennent ces informations ont le devoir de les mettre à disposition, G. Cingal demande au maire de communiquer les pièces du dossier à la famille et à la SEPANSO.

25 01 : Communiqué SEPANSO : « Accès à l'information en matière d'environnement : la Commission de l'Union européenne invite la France à ouvrir l'accès du public à ces informations... »
Cocasse ! Un citoyen appelle la SEPANSO pour obtenir des documents (voir ci-dessous)

25 01 : Hossegor et Capbreton – MACS reprend les travaux de dragage de jour et même de nuit. Me Ruffié écrit au Procureur de la République de Dax : « ... LA SEPANSO LANDES entend déposer plainte entre vos mains, elle vous demande d'intervenir fermement et rapidement afin qu'il soit mis fin à ces travaux... »

26 01 : Hossegor et Capbreton – Communiqué SEPANSO : « Reprise illégale des travaux à Hossegor et Capbreton : Qui porte la responsabilité de la reprise ?^[SEP] La SEPANSO porte plainte. »

27 01 : Miramont-Sensacq - Enquête publique complémentaire (du lundi 14 au mardi 29 janvier 2019) concernant l'installation classée pour l'environnement EARL des Collines à Miramont-Sensacq – Observations SEPANSO : 1 pages + 2 pièces jointes (3 et 4 pages)

27 01 : Ours – Consultation publique relative à la création de réserves (zones de tranquillité) – « La SEPANSO Landes est parfaitement favorable à la création de zones de tranquillité sur les communes de Cette-Eygun, Etsaut et Urdos. Nous espérons que cette première initiative permettra de répondre aux besoins de l'espèce. »

28 01 : Raccordement électrique des centrales photovoltaïques : le préfet répond à notre courrier du 31 décembre (1 page)

28 01 : Léon – La SEPANSO prend connaissance du bulletin municipal dans lequel est reproduit le courrier du 17 décembre.

28 01 : Ygos Saint-Saturnin – La SEPANSO demande transmission des ordonnances cession de biens des sociétés Solarezo et Sylvador

28 01 : Saint-Geours de Maremne - Consultation du public relative à la demande d'enregistrement suite au projet de création d'une blanchisserie industrielle par la société M.A.J. – Observations et questions SEPANSO : 1 page

28 01 : Mont de Marsan - Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques – Georges Cingal a représenté les associations de protection de la nature et de l'environnement – PV officiel : 6 pages

28 01 : Hossegor et Capbreton – Dossier 1900181 (dragage du lac marin) – La requête de la SEPANSO est rejetée.

28 01 : Arjuzanx – Dossier 1800858 (photovoltaïque) -La SEPANSO adresse un mémoire en réponse (9 pages + 10 pièces jointes)

29 01 : « Grand débat » - Le préfet écrit aux associations et communique le dossier « Réunions d'initiatives locales » au cas où ...

29 01 : Hossegor et Capbreton – Le président de la SEPANSO écrit au préfet : «Selon les informations que je viens de recevoir non seulement le dragage du Lac marin d'Hossegor se poursuit alors que l'arrêté a été suspendu par le Tribunal administratif de Pau, mais il a été observé que le rideau anti-turbidité n'est pas mis en place. Ce rideau anti-turbidité serait bien au sec sur des palettes ! Nous espérons qu'une inspection du site par un agent assermenté donnera lieu un procès-verbal... »

29 01 : Mont de Marsan – Conseil départemental de la nature, des paysages et des sites – Formation Sites & paysages – Alain Caillet excusé – PV officiel : 3 pages

29 01 : Grenade sur Adour - Consultation du public relative à la demande d'enregistrement suite au projet de création d'une installation de méthanisation de la société METHALABORDE – Observations SEPANSO : 2 pages

29 01 : Mimizan – Me Ruffié adresse u recours gracieux au maire pour demander le retrait du permis de construire n°PC 04018418M0098

29 01 : Tarnos – Le CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement Pays Basque et Sud des Landes) adresse à la SEPANSO un nouveau dossier : Une société qui ne bénéficiait que d'une autorisation de défrichement a creusé pour extraire du sable et le revendre. Pour boucher le trou elle a rapporté des terres argileuses d'un autre chantier. La commune de Tarnos a pris un arrêté pour marquer son opposition. Le CADE et la SEPANSO ont sollicité Me Ruffié pour qu'il défende leurs intérêts.

30 01 : Hossegor et Capbreton – Communiqué (2 pages) - Dragage du lac d'Hossegor : L'ordonnance de référé du 28 janvier maintient la suspension des travaux

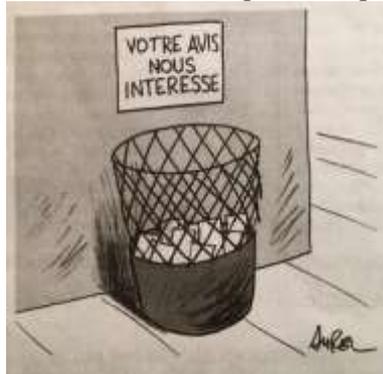
30 01 : Saint-Paul les Dax – La SEPANSO écrit à Madame le Maire pour attirer son attention sur un milieu remarquable à préserver.

30 01 : Pontenx les Forges - Enquête publique (du 14 janvier au 14 février 2019) préalable à un défrichement pour la mise en culture de 13 ha 69 a et 20 ca demandé par la SCEA Mounes – Observations SEPANSO : 4 pages

30 01 : Consultation : Projet de plan de gestion du saumon atlantique – Observations de la SEPANSO : pour une gestion qui s'attaque aux contradictions de la France (1 page) La SEPANSO attire l'attention sur les prélèvements excessifs près de la côte et les filets qui barrent le port de Bayonne-Tarnos.

30 01 : Au mépris des avis adressés lors de la consultation publique (3000 participants : seulement 3 favorables !), le ministre de la transition écologique et solidaire signe un nouvel arrêté autorisant le tir des oies en période de retour vers leurs sites de nidification.

Ce dessin humoristique en dit plus que quelques mots sur la gouvernance ...



30 01 : Saint-Paul les Dax – Conférence Linky animée par Frédéric Furlano, administrateur de la SEPANSO – Sud-Ouest ayant publié une interview, le public était nombreux ; il est resté assidu jusqu'à minuit, passionné par les communications du militant de la SEPANSO

31 01 : Hossegor et Capbreton – La SEPANSO adresse au tribunal administratif une nouvelle requête à fin d'annulation ou de réformation de l'arrêté complémentaire du 18 janvier 2019 modifiant l'arrêté n° 40/2016/00509 du 14 mai 2018 par lequel le préfet des Landes a délivré à la CCMACS une autorisation unique IOTA au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement et déclaré d'intérêt général la restauration du trait de côte et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor au titre de l'article L.211-7 du même code.

31 01 : Captieux - Comité de pilotage des sites Natura 2000 des champs de tir du Poteau et de Captieux – SEPANSO excusée – PV officiel : 3 pages – Présentations téléchargeables : <http://camppoteau-aquitaine.n2000.fr/sites-natura-2000-du-camp-du-poteau/com-reunions-bilans>

31 01 : Capbreton – Après avoir pris des photos sur la plage de Santocha, la SEPANSO adresse un nouveau communiqué au texte très court : « Ni vu, ni connu, je t'embrouille ! un macs de cachotteries et d'illégalités ! Quel « expert » osera écrire qu'il n'y a pas de pollution sur cette plage ? La

SEPANSO, qui a constaté ce qui se passe encore aujourd'hui sur la plage de Santocha, se demande ce qu'ont fait ou font les services de la préfecture des Landes. 3 photos - Santocha, priez pour cette plage où certains imaginent une épreuve des jeux olympiques ! »



Documents :

Plan micropolluants 2016-2021 pour préserver la qualité des eaux – 72 pages

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Plan%20micropolluants%202016-2021%20pour%20pr%C3%A9server%20la%20qualit%C3%A9%20des%20eaux%20et%20la%20biodiversit%C3%A9.pdf>

Science, On tourne ! » - Les micropolluants : film (27 minutes) a été réalisé par LACQ ODYSSEE, Centre de Culture scientifique des Landes et Pyrénées Atlantiques, dans le cadre de l'étude Micropolit <https://youtu.be/7a-f64g58k>

Terres d'eau, terres d'avenir – « Faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique » - Rapport (120 pages) remis au Premier ministre et au ministre d'Etat par Frédérique Tuffnell, députée de Charente maritime et Jérôme Bignon, sénateur de la Somme.

http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_cle29b523.pdf

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) – Note de positionnement de France Nature Environnement – 10 pages, décembre 2018

Les services d'eau et d'assainissement face au changement climatique. Quels impacts ? Comment agir ? – Programme Solidarité Eau – 76 pages, édition 2018

https://www.pseau.org/outils/ouvrages/ps_eau_les_services_eau_et_assainissement_face_au_changement_climatique_2018.pdf

L'innovation en agriculture – Les préconisations du Conseil Economique Social et Environnemental – Fiche résumant le rapport, 2 pages

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2019/FI01_2019_innovation_agriculture.pdf

Rapport complet, 90 pages

https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_01_innovation_agriculture.pdf